

## ***Règlement général d'attribution du Prix Adrien Bauchau***

### **PROMOTION 2026**

1. Chaque Prix Adrien Bauchau est doté d'un montant de 1500 €. Il est destiné à récompenser un(e) étudiant(e) de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son mémoire de fin d'études en Sciences Biologiques obtenu dans l'une des Universités de la FWB et, pour l'Université de Namur, son mémoire de fin d'études en Sciences biomédicales à finalité en recherche fondamentale et préclinique. La qualité du lauréat devra être reconnue tant au plan de la rigueur avec laquelle il a su conduire sa démarche scientifique qu'au plan de ses aptitudes à communiquer et à discuter ses résultats. L'appréciation du jury porte donc précisément sur la valeur personnelle et l'esprit créatif de l'étudiant en tant que chercheur débutant et non sur l'importance éventuelle des résultats qu'il aurait obtenus.
2. Un prix est attribué annuellement dans l'orientation BOE (Biologie des Organismes et Ecologie) et un autre dans les orientations BBMC (Biologie et Biochimie Moléculaire et Cellulaire), SBIM (sciences biomédicales, finalité en recherche fondamentale et préclinique) et MMM (Master in Molecular Microbiology). Chaque prix est destiné à un·e étudiant·e (ou en cas d'exæquo conjointement à deux étudiant·e·s) ayant terminé le master l'année académique précédant celle de son attribution. Il peut ne pas être attribué.
3. Un jury est nommé pour l'attribution des prix de l'année, par l'assemblée générale de l'ASBL Fonds Adrien Bauchau sur base des propositions du département de Biologie. Seul son secrétaire est désigné pour un terme renouvelable de 5 ans. Le jury se compose de 9 personnes, dont un secrétaire et des experts dans les sciences de la vie, parmi lesquels 4 sont issus de l'UNamur et 4 de l'extérieur. Les membres de l'UNamur le sont en principe pour trois prix successifs soit dans l'orientation BBMC/SBIM/MMM, soit dans l'orientation BOE. Le président du jury est choisi parmi les 8 membres du jury de l'année. Il invite le président de l'Association à assister à la délibération.

La réception et la sélection des candidatures se déroulent généralement de la façon suivante (le calendrier peut cependant subir des modifications annoncées via le site) :

- En septembre : le (la) candidat(e) envoie par email au secrétariat du département de Biologie de l'UNamur ([celia.defoin@unamur.be](mailto:celia.defoin@unamur.be)) le formulaire d'inscription dûment rempli, le résumé et la version du mémoire en format PDF.  
Les dossiers de candidature sont soumis aux membres du jury appartenant à l'UNamur, en vue de sélectionner les lauréat·e·s au concours.
- En octobre : les lauréat·e·s sont averti·e·s et fournissent au secrétariat 1 exemplaire papier de leur mémoire de fin d'étude, l'exemplaire enregistré lors de l'inscription aux examens faisant foi.
- En novembre : les lauréat·e·s sont convoqué·e·s par le secrétariat pour défendre leur travail à l'occasion d'un concours organisé en décembre.